

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Voie technologique en danger !

Le CNGA

-s'alarme de ce que le Ministère de l'Education nationale n'ait toujours pas publié ses projets de réforme de la voie technologique ;

-constate la réduction importante des enseignements technologiques dans la nouvelle grille des horaires de seconde : 1 heure et demie « d'enseignements d'exploration » contre les 3 heures antérieures dévolues aux « options de détermination » ;

-s'inquiète en particulier pour les baccalauréats STI, puisque les futurs élèves de seconde ne pourront choisir qu'un seul « enseignement d'exploration » susceptible de les préparer à envisager une poursuite d'études à dominante industrielle ;

-s'indigne, par conséquent, d'un projet dans l'état défavorable à l'enseignement technologique, alors que le Président de la république prétendait il y a peu, et à juste titre, revaloriser cet enseignement qui conduit à des BTS ouvrant sur de nombreux débouchés.

Le 8 décembre 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Histoire Géographie et Terminale S

Le CNGA

Est hostile à la suppression des cours obligatoires d'Histoire Géographie en Terminale S.

Il rappelle que cette réforme amène à supprimer une heure hebdomadaire pour l'enseignement de cette discipline dans la filière S.

Or, les citoyens de demain ont plus que jamais besoin d'une culture historique et géographique pour comprendre les enjeux du monde dans lequel ils vivent, pour participer à une évolution de l'histoire aussi importante que la construction européenne, pour tenter d'analyser le problème complexe de la mondialisation.

Le CNGA considère donc comme absurde de faire disparaître cette discipline des programmes de Terminale S et de prétendre qu'un renforcement de l'horaire en première amènera des élèves plus jeunes donc moins matures à assimiler un programme déjà lourd et difficile.

Le 8 décembre 09

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Vaccination contre la grippe A/H1N1

Le CNGA est stupéfait que les professeurs soient exclus de la campagne de vaccination organisée dans ou par les établissements scolaires.

Il considère en effet

- que les enseignants, journallement au contact d'une population réputée particulièrement sensible au virus A/H1N1, sont fortement exposés à cette forme de grippe, donc mériteraient d'être protégés,

- que, s'ils sont contaminés, ils seront des facteurs de contagion redoutables, étant donné le nombre d'élèves qu'ils sont amenés à côtoyer.

Le 1^{er} décembre 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Nouvelles grilles indiciaires.

Le CNGA

- dénonce le simulacre de revalorisation du début de carrière des enseignants : les futurs néo-titulaires, recrutés à bac + 5 toucheront, en fait, le salaire qu'ils auraient touché après un an de carrière dans le système actuel où les enseignants sont recrutés à bac + 4. Les salaires de début de carrière demeureront donc notoirement insuffisants ;

- s'indigne qu'une fois de plus, rien ne soit prévu pour les enseignants en fin de carrière alors que précisément, les carrières s'allongent !

Le 17 novembre 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Réforme des lycées : premières mesures

Le **CNGA**

- n'est pas hostile à la plupart des principes présidant à la future réforme des lycées ;
- attend cependant le détail des mesures qui permettront leur application ; s'il approuve, en particulier, l'idée de réorientation et de « passerelles », il redoute la difficulté de leur mise en œuvre, surtout dans un contexte de réduction systématique des effectifs des professeurs.

Le 16-10-2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Négociation sur le stress

Le CNGA

- prend acte du souhait du ministre du travail Xavier DARCOS de « mobiliser les employeurs des secteurs privé et public » pour prévenir les risques liés au stress, précisant que « toute entreprise de plus de 1000 salariés doit ouvrir immédiatement des négociations sur le stress » ;
- espère que l'Education nationale, qui emploie bien plus de 1000 salariés, va ouvrir incessamment de telles négociations ;
- rappelle, en effet, que les enseignants sont particulièrement exposés à diverses formes de stress dans leurs rapports avec les élèves, la hiérarchie, les familles, l'administration...

Le 15 octobre 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Lutte contre l'absentéisme scolaire ?

Le CNGA

- est indigné par la solution expérimentée dans trois établissements de l'académie de Créteil pour lutter contre l'absentéisme scolaire ;
- rappelle que l'assiduité aux cours constitue le premier devoir de tout lycéen, qu'elle est par conséquent non négociable ;
- considère que la reconnaissance financière, quelle que soit sa forme, de la présence des lycéens en cours dispense, sous couvert de pragmatisme, de poser la question des causes de l'absentéisme qu'elle dissimulera peut-être artificiellement ;
- déplore l'indécence d'une mesure qui motive par l'argent des élèves pour qui l'instruction est gratuite quand des centaines de millions d'autres la souhaitent en vain.

Le 10 décembre 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Prévention

Le CNGA

constate que les consignes de prévention contre la pandémie grippale annoncée sont :

- pour certaines difficilement appliquées d'un établissement scolaire à l'autre (fourniture aléatoire de savon et de papier pour le lavage des mains, de poubelles fermées...), car soumises au bon vouloir ou aux budgets des collectivités compétentes ;
- pour d'autres pratiquement inapplicables (envoyer les élèves se laver les mains en comptant jusqu'à 30 dès qu'ils éternuent...)

Il rappelle par ailleurs l'état, en général, déplorable des toilettes des élèves dans les établissements scolaires, problème récurrent dû au manque de civisme des élèves et dont nul ne semble s'être jamais ému, alors que des sanitaires dignes de ce nom constituent la première prévention contre les microbes !

Le 22 septembre 2009



Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Rendez-vous salarial du 25 juin 2009 : les enseignants au placard ?

Le CNGA s'étonne d'apprendre que les personnels de l'Education nationale seront « traités à part » selon l'expression utilisée par le Secrétaire d'Etat André Santini, lors des négociations destinées à l'extension de l'intéressement collectif à l'ensemble des agents de la fonction publique.

Quelle que soit la difficulté de mettre en place, pour eux en particulier, une telle mesure, le CNGA constate qu'encore une fois, les personnels de l'Education nationale sont exclus a priori de négociations visant à améliorer le traitement des fonctionnaires.

En conséquence, le CNGA, qui n'a jamais affirmé d'hostilité de principe à la prise en compte du « mérite » dans la progression de carrière des enseignants, demande que soit enfin menée par les Ministères de l'Education nationale et de la Fonction publique, en partenariat avec les syndicats, une véritable réflexion sur les critères objectifs d'évaluation des enseignants.

Le 16 juin 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Violences scolaires et pistes ministérielles.

Le CNGA

- s'étonne du caractère irréaliste de certaines propositions ministérielles destinées à prévenir les violences dans les établissements scolaires, en particulier la détection, par fouille ou « portiques de sécurité », d'objets potentiellement dangereux ; il rappelle que les États-Unis ont de longue date expérimenté l'installation de « portiques de sécurités », lesquels ne sont aujourd'hui, pour la plupart, ni utilisés ni même entretenus ;

- déplore le caractère inutilement polémique de ces propositions. Elles dissimulent la complexité du lourd problème auquel sont confrontés nombre d'établissements scolaires : violence plus souvent verbale que comportementale, contexte social tendu, parents démissionnaires, mal-être d'élèves qui l'expriment de façon agressive à l'égard de leurs enseignants, déni de l'autorité des personnels de l'Éducation et des règlements...

- rappelle qu'il considère comme inaboutie, à ce jour, la réforme du collège. Celui-ci ne peut, en effet, retrouver une réelle efficacité que par la prise en compte de la crise de l'autorité à laquelle sont confrontés les personnels qui y travaillent. Et toute réforme du lycée sera peu efficace si le collège ne permet pas aux élèves et aux enseignants de travailler dans des conditions satisfaisantes.

- enfin, alors qu'il n'associe pas systématiquement bon fonctionnement de l'École et augmentation des moyens, le CNGA considère que le nombre de Conseillers Principaux d'Éducation, de personnels de surveillance et de personnel médical dans les collèges et lycées est insuffisant et qu'une partie des violences que l'on déplore serait supprimée si les élèves étaient davantage encadrés. Il rappelle sa demande de création d'un corps d'assistants d'éducation, offrant à ceux qui le rejoindraient un statut et des perspectives de carrière.

Le 10 décembre 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué

Traumatisme

Évidemment, des élèves de CM1 ne peuvent qu'être traumatisés par le terrible sous-entendu dissimulé par la menace, assortie d'un cutter sorti d'un cartable, et adressée à un de leurs condisciples au comportement indécent, de « couper tout ce qui dépasse »! (1) On peut de ce fait s'étonner qu'un tel comportement de la part d'un professeur des écoles ne soit rapporté aux gendarmes que deux mois plus tard, si l'on en croit la presse. Et on espère que l'exhibitionniste en herbe bénéficie d'un soutien psychologique... de même que ses condisciples, choqués par la violence latente de la scène.

Soyons sérieux : pour cette parole et ce geste malheureux, voilà un professeur suspendu depuis la fin novembre et récemment condamné à une amende avec sursis de 500 euros. Parole et geste malheureux ? Qu'aurait-il dû faire ? Ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire ? Dénoncer l'élève et déclencher une procédure médico-administrative au risque de stigmatiser durablement l'élève et, pourquoi pas, d'entraîner le signalement de sa famille ? Faire de l'humour était peut-être discutable, mais l'incident sembla clos... pendant deux mois.

Et aujourd'hui que l'indignation judiciaire s'éveille, qui est le plus traumatisé ? Sans doute le professeur. Garde à vue de 9 heures, suspension, comparution devant un tribunal, condamnation. Comment, alors qu'on a officiellement reconnu sa carrière jusque là irréprochable, aura-t-il désormais le désir d'enseigner ? Comment se retrouvera-t-il devant une classe ? Ce n'est pas seulement son avenir professionnel qui est en jeu... Quel gâchis !

Le 14 mai 2009

(1) Notre collègue professeur des écoles à Liernais, en Côte d'Or, risquait trois ans de prison et 45.000 euros d'amende parce qu'au mois de Septembre dernier, il avait réprimandé l'un de ses élèves de CM1 qui ne cessait de baisser son pantalon. De guerre lasse, notre collègue avait montré un cutter au garçon en ajoutant qu'il allait couper tout ce qui dépasse.

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de Presse

Examens à l'Université

Indépendamment du problème de fond de la réforme des universités, **le Comité de Liaison Enseignement Recherche FP-CGC**

- regrette la radicalisation de la situation
- s'alarme des menaces qui pèsent sur la validation de l'année universitaire 2008-09.

Une validation quasi automatique du second semestre :

- entérinerait une acceptation de lacunes dans la formation des étudiants, préjudiciables à la poursuite de leurs études ;
- dévaloriserait les diplômes 2009 pour l'ensemble des étudiants, y compris pour ceux qui les auraient normalement obtenus ;
- discréditerait davantage l'image de l'Université sur le plan national et international, discrédit déjà sensible auprès des futurs bacheliers plus nombreux, semble-t-il, à se tourner vers d'autres filières.

Le Comité de Liaison Enseignement Recherche FP-CGC

- met en garde contre l'effet désastreux que pourrait avoir une quelconque « braderie » sur l'emploi des diplômés de 2009 ;
- **demande l'organisation de véritables épreuves**, éventuellement en septembre.

Le 12 mai 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Revalorisation

Le **CNGA CGC** se réjouit que Xavier Darcos annonce aux syndicats l'ouverture prochaine des négociations sur la revalorisation du traitement des enseignants, revalorisation qui devrait concerner les nouveaux recrutés ainsi que « l'ensemble des catégories d'enseignants ». Cela confirme ce que le Ministre et le secrétaire d'Etat de la Fonction Publique avaient annoncé à une délégation CGC FP lors de la multilatérale du 3 mars 2009.

Cependant, le **CNGA** exige que cette revalorisation concerne l'ensemble des professeurs, les mesures de revalorisations précédentes ayant été réduites par des décrets pour ne profiter qu'à des catégories limitées de collègues.

Ainsi :

- L'augmentation du taux de rémunération des heures supplémentaires, annoncées par le Président de la République ne s'est effectuée que sur les HSE et, pour certains collègues, la rémunération des HSA reste inférieure à la rémunération des heures effectuées selon leurs obligations de service;
- La prime de 500 euros pour 3 heures supplémentaires acceptées ne concerne que les enseignants effectuant tout leur service dans l'enseignement secondaire, ce qui exclut les collègues enseignant pour partie ou entièrement en post-bac.

Le **CNGA** espère donc que les négociations annoncées déboucheront sur des mesures de revalorisation réellement significatives, et pour TOUS les enseignants, qui, pour le moment, n'accumulent que des rancœurs.

Le 26 mars 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Journée d'action interprofessionnelle du 19 mars 2009

Le CNGA appelle, avec les organisations syndicales de la Fonction Publique, ses adhérents et sympathisants à participer aux manifestations unitaires de la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars 2009.

Le 10 mars 2009
Le Bureau National

Communiqué des Fonctions Publiques CGC

Les Fonctions Publiques-CGC appellent les fonctionnaires et agents publics à participer à la grève et aux manifestations le 19 mars prochain. Elles entendent exiger du gouvernement des réponses à leurs revendications portant sur :

- ➔ L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009 ;
- ➔ L'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents ;
- ➔ Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité et l'aggravation des conditions de travail ;
- ➔ Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'État, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Médiateurs de la réussite scolaire

Le CNGA

-considère que la lutte contre l'absentéisme est légitime : l'assiduité en cours est une condition nécessaire à la réussite scolaire et à l'apprentissage de la citoyenneté ;

-rappelle que cette lutte contre l'absentéisme relève de la responsabilité des personnels enseignants et d'éducation, en coordination, si nécessaire, avec les professionnels des services sociaux ; rappelle également qu'il a toujours demandé la création d'un corps d'adjoints d'éducation ;

-ne conçoit donc pas comment la création de 5 000 postes de « médiateurs de la réussite scolaire », emplois probablement précaires, pourra résoudre le problème de l'absentéisme. Il craint que cette mesure ne soit essentiellement destinée à faire oublier les quelque 13.000 suppressions de postes annoncées pour la rentrée 2009.

Le 27 janvier 2009

Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier 2009

Le **CNGA** reconnaît le nombre de sujets légitimes de mécontentement ou d'inquiétude dans la fonction publique en général et en particulier dans le secteur de l'éducation, notamment :

- refus du gouvernement d'ouvrir des négociations salariales et de revoir les grilles indiciaires ;
- aucune proposition sérieuse pour améliorer les conditions de travail des personnels enseignants et non enseignants ;
- suppressions de postes sur des critères purement économiques, préjudiciables à la qualité du service public d'enseignement ;
- propositions de réforme du lycée brouillonne et précipitée sans prise en considération des besoins réels tant du personnel que des élèves ;
- incohérence dans les projets de réforme de la formation des enseignants...

En conséquence, le **CNGA** ne peut que s'associer à la journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier.

Le **CNGA** demande en priorité :

- que soient clarifiées les modalités de la formation des enseignants ;
- que leurs traitements soient enfin revalorisés et dignes de leur statut de cadre.

Le 20 janvier 2009

Pour affichage

Position Communiqué de presse

Appel du 29 janvier 2009

Déclaration commune de propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 – Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

De nombreuses entreprises mettent la pression sur les sous-traitants et fournisseurs faisant supporter à leurs salariés blocages de rémunérations et pertes d'emplois. Par ailleurs, des salariés sont contraints à des durées de travail élevées, tandis que les salariés temporaires, en intérim ou en CDD, sont les premiers à faire les frais des baisses d'activité. Des entreprises utilisent la crise pour opérer des restructurations tout en maintenant la rémunération de leurs actionnaires.

C'est intolérable et inadmissible.

Les entreprises confrontées aux baisses d'activité utilisent des mesures de sauvegarde d'emplois comme le chômage partiel, les jours de RTT ou de congés... Toutes ces mesures doivent être négociées dans l'objectif de préserver l'emploi et les salaires. Les aides publiques doivent aussi y être conditionnées. Les entreprises doivent améliorer l'indemnisation du chômage partiel et tous les salariés doivent pouvoir en bénéficier. Ces périodes de baisse d'activité doivent être utilisées pour développer la formation professionnelle et renforcer les compétences des salariés.

Dans toutes les entreprises, quelle que soit leur situation, c'est notamment en investissant dans la formation et le travail qualifiant et en réduisant la précarité que la performance sera assurée.

Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30.000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale.

La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale.

Pour affichage

Position Communiqué de presse

2 – Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

Les exigences des actionnaires ont conduit, dans beaucoup d'entreprises, à l'accroissement des inégalités. Elles se sont aussi traduites par une redistribution des richesses privilégiant le versement de dividendes au détriment des salaires et de l'investissement.

Dans les branches, les entreprises, les fonctions publiques, les négociations salariales doivent assurer au moins un maintien du pouvoir d'achat et une réduction des inégalités.

Les allègements de cotisations sociales doivent être conditionnés à la conclusion d'accords salariaux

3- Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

Une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.

Une politique de développement de logement social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire

Des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.

Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.

Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 – Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif. C'est pourquoi il faut :

abroger les dispositifs légaux qui ont conduit à remettre en cause la réduction du temps de travail
retirer la proposition de loi sur le travail du dimanche.

respecter le dialogue social sur tous les projets et propositions de loi qui touchent à la réglementation du travail.

face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social

5 – Réglementer la sphère financière internationale



Pour affichage

Position Communiqué de presse

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international

Le 5 janvier 2009

Pour affichage

Position Communiqué de presse

Position

Grève du 20 novembre 2008

Alors que la rentrée 2008 s'est déroulée dans des conditions matérielles très difficiles pour l'ensemble des établissements du 2nd degré, le projet de budget 2009 ne peut que renforcer l'inquiétude des personnels. Les collèges, pourtant en augmentation démographique subiront les plus fortes suppressions d'emplois. Les lycées et les lycées professionnels ne seront pas épargnés. De surcroît, les diminutions programmées du nombre de places aux concours de recrutement et des moyens de remplacement annoncent un recours massif à la précarité.

Alors que le parlement délibère sur la loi de finances 2009, les organisations syndicales dénoncent des perspectives budgétaires qui vont nuire gravement et durablement aux élèves et aux enseignants. Le gouvernement entend mener une politique pilotée et contrainte par un budget en régression et une logique de réduction de l'offre de formation, en particulier dans la voie professionnelle.

A la dégradation constante et programmée des moyens d'enseignement et des conditions de travail, s'ajoutent des attaques répétées contre le paritarisme et le droit syndical. La politique du fait accompli et la marche forcée ne peuvent tenir lieu de méthode de dialogue social.

C'est parce qu'elles font du développement du système éducatif un enjeu fondamental pour l'avenir du pays et des jeunes que les organisations soussignées appellent à la grève dans les collèges, lycées et lycées professionnels le jeudi 20 novembre pour :

- Un budget 2009 à la hauteur des exigences, ce qui nécessite notamment de revenir sur les suppressions de postes prévues ;
- Une rénovation du système éducatif avec comme axe principal la réussite et l'élévation de la qualification de tous les jeunes, ce qui va de pair avec l'amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels ;
- Le maintien et le développement du paritarisme et des droits syndicaux ;
- Un véritable dialogue social sur les questions éducatives, ce qui nécessite que toute réforme prenne en compte les propositions des personnels, des parents, des élèves et de leurs organisations représentatives ce qui exclut la précipitation dans laquelle le ministère entend actuellement travailler ;
- La revalorisation de l'ensemble des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ;
- Une réforme des lycées reconnaissant les apports disciplinaires, respectant les métiers, définissant des parcours cohérents dans les 3 voies de formation pour mener davantage de jeunes au Baccalauréat, examen national garantissant l'accès à l'Université.



Pour affichage

**Position
Communiqué de presse**

Communiqué de presse

Manifestation du 19 octobre 2008

Le CNGA ne s'associera pas à la manifestation du 19 octobre, étant donné le caractère à la fois large et imprécis des revendications avancées par des organisations dont les préconisations divergent sur l'avenir de l'École.

Le 14 octobre 2008